

Session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cantley tenue le lundi 16 décembre 2024 à 19 h au centre communautaire multifonctionnel situé au 6, impasse des Étoiles à Cantley - Salle du conseil municipal

Présidée par M. le maire David Gomes

**Sont présents :**

Nathalie Bélisle, conseillère du district des Monts (# 1)  
Jean Bosco, conseiller du district des Prés (# 2)  
Philippe Normandin, conseiller du district de la Rive (# 3)  
Sarah Plamondon, conseillère du district des Parcs (# 4)  
Jean-Charles Lalonde, conseiller du district des Érables (# 5)  
Jean-Nicolas de Bellefeuille, conseiller du district des Lacs (# 6)

**Sont aussi présents**

Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier  
Johanne Albert-Cardinal, agente aux communications

Quinze (15) personnes sont présentes dans la salle.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024
2. Adoption de l'ordre du jour du 16 décembre 2024
3. Présentation du budget 2025
4. Adoption du budget 2025 et le plan triennal d'immobilisations
5. Période de questions - Budget 2025
6. Publication - Budget et plan triennal d'immobilisations
7. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

**Point 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024**

La séance débute à 19 h.

**Point 2. 2024-MC-273 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 16 DÉCEMBRE 2024**

IL EST

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Jean Bosco

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 sur le budget 2025 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Le 16 décembre 2024

Point 3.

### PRÉSENTATION DU BUDGET 2025

Cantley, le 16 décembre 2024

Chères citoyennes et chers citoyens de Cantley,

Dans un souci de transparence et afin de bien comprendre votre compte de taxes municipales, je tenais à vous expliquer, à la suite de l'adoption officielle en séance tenante, ce qui nous a mené, les conseillers et moi-même, à notre prise de décision concernant les taxes municipales de 2025 pour la municipalité de Cantley.

#### **Explication du compte de taxes**

Tout d'abord, je crois très important de comprendre ce qui compose sa facture de taxes municipales. Celle-ci est composée de 4 éléments principaux :

1. La valeur au rôle, ou en d'autres termes, la juste valeur ou la valeur réelle de votre propriété. Cette juste valeur est déterminée par les évaluateurs de la MRC des Collines-de-l'Outaouais selon les conditions du marché immobilier au 1er juillet de l'année et demie qui précède le dépôt du rôle, soit le 1er juillet 2023. Vous vous souviendrez que cette valeur augmentera d'environ 51 % en moyenne pour l'année 2025 (nouveau rôle).
2. Le taux de taxation, c'est-à-dire le taux qui sera appliqué sur votre valeur au rôle et qui permettra de calculer votre montant de taxe foncière générale à payer. Ce montant représente habituellement entre 80 % et 90 % de votre facture totale. Le taux de taxation qui a été établie par la Municipalité de Cantley pour les immeubles résidentiels est de 0,5074 \$ par tranche de 100 \$ de valeur imposable. Nous avons donc baissé le taux de taxation en 2025 de 35,26 % afin de pallier la hausse moyenne de la valeur au rôle de 51%. Les taxes qui en découlent représentent près de 58 % de tous les revenus de Cantley. Notre municipalité, comme toutes les municipalités québécoises, est donc très dépendante de cette taxe.
3. La taxe sur les ordures, le compost et le recyclage. Cette taxe fixe, au montant de 297 \$ pour l'exercice 2025, est contrôlée par la Municipalité de Cantley et permet principalement de couvrir les dépenses liées aux 3 services de collecte des matières résiduelles des citoyens. Le montant est demeuré le même par rapport à 2024.
4. Les règlements d'emprunts. Il s'agit, pour la plupart, d'emprunts bancaires à long terme effectués par la Municipalité pour satisfaire des besoins importants en infrastructures (ex. : achat d'un camion incendie, réfection de rues, CCM, etc.) et afin de combler le déficit accumulé au 31 décembre 2022. Ces emprunts portent intérêt à des taux variés et ont des échéances différentes. Ces taux sont déterminés par les institutions financières et selon le marché. Le capital et les intérêts à rembourser annuellement font partie intégrante de votre facture de taxes 2025 et représentent environ 5 % de l'augmentation annuelle de votre facture de taxes, excluant les emprunts sectoriels qui eux ne sont qu'à la charge de certains citoyens cantléens.

#### **Augmentation des dépenses municipales**

Afin de maximiser le rendement des activités de la municipalité, les dépenses de tous les services ont été analysées de façon détaillée encore une fois cette année. Ainsi, malgré une population qui augmente constamment et donc une demande en services qui continue de grandir, nous avons été en mesure de couper quelques dépenses jugées moins prioritaires.

Cela dit, malgré les coupures effectuées, les dépenses totales projetées pour l'année 2025 sont en hausse en comparaison à celles prévues pour 2024. Cette hausse des dépenses est principalement expliquée par :

**Le 16 décembre 2024**

- l'augmentation généralisée des coûts de fonctionnement, principalement due à l'inflation et aux obligations contractuelles (ex. : salaires, assurances, collectes des matières résiduelles, etc.);
- l'augmentation des coûts de financement (capital et intérêts) liés aux emprunts bancaires à long terme; dont les nouveaux emprunts en 2024 (combler le déficit accumulé au 31 décembre 2022 et réfection de la montée Saint-Amour) et pour lequel des remboursements en capital sont requis à compter de 2025.

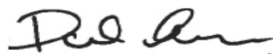
#### **Décision du conseil municipal**

À la lumière des informations obtenues et des analyses qui ont été présentées aux membres du conseil municipal et dans le but de favoriser une saine gestion des finances de la municipalité de Cantley à court, moyen et long terme, le conseil a décidé de baisser le taux de taxation de 35,26 % pour l'exercice financier 2025, soit un montant établi à 0,5074 (0,7838 \$ en 2024) par tranche de 100 \$ d'évaluation pour les immeubles « résidentiels » et de conserver le taux de 1,2298 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation pour les immeubles non résidentiels.

L'effet sur le compte de taxes de l'ensemble des citoyens (résidentiels) de Cantley, en excluant les emprunts sectoriels, est donc d'une hausse moyenne d'environ 3,81% pour une résidence dont la valeur a augmenté de 51%.

Bien que je sois très conscient que ces mesures génèrent une augmentation de taxes pour la majorité de la population de Cantley, j'espère sincèrement, du moins, que ces explications permettront de répondre à vos questions et favoriseront une implication citoyenne encore plus grande au sein de notre municipalité.

Merci,



David Gomes  
Maire de Cantley

**Point 4.                    2024-MC-274                    ADOPTION DU BUDGET 2025 ET DU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean Bosco

Appuyé par le conseiller Philippe Normandin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2025 et le plan triennal d'immobilisations tels que déposés:

Le 16 décembre 2024

**REVENUS ET CHARGES**

<b>REVENUS</b>	
Taxes	19 293 185 \$
Paievements tenant lieu de taxes	178 500 \$
Autres revenus de sources locales	3 740 703 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>23 212 388 \$</b>
<b>CHARGES</b>	
Administration générale	3 850 605 \$
Sécurité publique	4 519 143 \$
Transport	9 543 916 \$
Hygiène du milieu	1 597 666 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 152 341 \$
Loisirs, culture et parcs	2 053 504 \$
Frais de financement	1 814 392 \$
<b>Conciliation à des fins budgétaires :</b>	
Remboursement de la dette à long terme	(3 273 746) \$
Affectation de fonds réservés	(110 000) \$
Amortissement des immobilisations	4 702 925 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 à des fins budgétaires	0 \$

**PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

	2025	2026	2027
<b>Acquisitions prévues</b>	<b>15 618 950 \$</b>	<b>62 216 000 \$</b>	<b>8 548 000 \$</b>

Adoptée à l'unanimité

Municipalité de Castley  
Programme triennal d'immobilisations

	2025					2026					2027											
	Budget 2025	Fonds général	TECC	Subventions	Règlements d'emprunt	Fonds de roulement	Fonds de parc	Budget 2026	Fonds général	TECC	Subventions	Règlements d'emprunt	Fonds de roulement	Fonds de parc	Budget 2027	Fonds général	TECC	Subventions	Règlements d'emprunt	Fonds de roulement	Fonds de parc	
<b>MATÉRIEL MOBILE ET ÉQUIPEMENTS</b>																						
Carrosseries (E) pour TP	170 000 \$																					
Carrosses (E) pour aménagement neige	1 000 000 \$																					
Pelle sur roue (22 tonnes)	450 000 \$																					
Diens équipements aux TP	60 000 \$																					
Carrosses à achule	- \$					60 000 \$																
Autopompe chimie aux incendies	- \$						2 500 000 \$					2 300 000 \$										
Véhicules d'urgence	- \$						800 000 \$					800 000 \$										800 000 \$
<b>Sous-total - MAT. MOBILE ET EQUIP.</b>	<b>1 680 000 \$</b>					<b>3 620 000 \$</b>	<b>60 000 \$</b>					<b>3 880 000 \$</b>										<b>1 480 000 \$</b>
<b>BÂTIMENTS</b>																						
Nouvelle caserne incendie	- \$						10 000 000 \$					4 000 000 \$	4 000 000 \$									
Nouveau garage municipal	- \$						3 000 000 \$					3 000 000 \$	2 000 000 \$									
Phase II du CSM	- \$						30 000 000 \$					20 000 000 \$	10 000 000 \$									
Convention - Caserne Jean Dugas	- \$						100 000 \$					100 000 \$										
<b>Sous-total - BÂTIMENTS</b>	<b>- \$</b>						<b>43 100 000 \$</b>					<b>28 100 000 \$</b>	<b>16 100 000 \$</b>									
<b>PARCS</b>																						
Diens - parcs	100 000 \$						100 000 \$															
<b>Sous-total - PARCS</b>	<b>100 000 \$</b>						<b>100 000 \$</b>															
<b>PROGRAMME DE RÉDUCTION DES RUES (PRR)</b>																						
Projets de réflexion de rue (PRR)	13 838 950 \$		778 950 \$	4 000 000 \$	9 040 000 \$		10 963 000 \$		275 000 \$		12 786 000 \$		8 989 000 \$		275 000 \$		6 618 000 \$					
Financement des chemins	- \$						3 253 000 \$				3 253 000 \$		3 253 000 \$				3 253 000 \$					
<b>Sous-total - PRR</b>	<b>13 838 950 \$</b>		<b>778 950 \$</b>	<b>4 000 000 \$</b>	<b>9 040 000 \$</b>		<b>14 216 000 \$</b>		<b>275 000 \$</b>		<b>16 042 000 \$</b>		<b>12 242 000 \$</b>		<b>275 000 \$</b>		<b>9 871 000 \$</b>					
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>15 618 950 \$</b>		<b>778 950 \$</b>	<b>4 000 000 \$</b>	<b>10 680 000 \$</b>	<b>60 000 \$</b>	<b>62 216 000 \$</b>		<b>275 000 \$</b>		<b>28 000 000 \$</b>	<b>16 100 000 \$</b>	<b>8 548 000 \$</b>		<b>275 000 \$</b>		<b>6 233 000 \$</b>					
<b>SOMMAIRE DU FINANCEMENT</b>																						
Fonds général	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
TECC	778 950 \$	275 000 \$	275 000 \$	275 000 \$	275 000 \$	275 000 \$	275 000 \$	275 000 \$	275 000 \$	275 000 \$	275 000 \$	275 000 \$	275 000 \$	275 000 \$	275 000 \$	275 000 \$	275 000 \$	275 000 \$	275 000 \$	275 000 \$	275 000 \$	275 000 \$
Subventions	4 000 000 \$	19 000 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Règlements d'emprunt	10 680 000 \$	32 941 000 \$	8 273 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Fonds de roulement	60 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Fonds de parc	100 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>15 618 950 \$</b>	<b>62 216 000 \$</b>	<b>8 548 000 \$</b>	<b>8 548 000 \$</b>	<b>8 548 000 \$</b>	<b>8 548 000 \$</b>	<b>8 548 000 \$</b>	<b>8 548 000 \$</b>	<b>8 548 000 \$</b>	<b>8 548 000 \$</b>	<b>8 548 000 \$</b>	<b>8 548 000 \$</b>	<b>8 548 000 \$</b>	<b>8 548 000 \$</b>	<b>8 548 000 \$</b>	<b>8 548 000 \$</b>	<b>8 548 000 \$</b>	<b>8 548 000 \$</b>	<b>8 548 000 \$</b>	<b>8 548 000 \$</b>	<b>8 548 000 \$</b>	<b>8 548 000 \$</b>

Point 5.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le 16 décembre 2024

Point 6. 2024-MC-275 PUBLICATION - BUDGET 2025 ET PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 957 du Code municipal du Québec et suite à l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations, le conseil peut décréter que le budget et le programme triennal, ou le document explicatif, soient publiés dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Philippe Normandin

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QU'un extrait du budget 2025 et le programme triennal d'immobilisations soient publiés dans le journal l'Écho de Cantley et que le document explicatif tel que présenté soit disponible sur le site Internet à l'adresse : [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca).

Adoptée à l'unanimité

Point 7. 2024-MC-276 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST

Proposé par la conseillère Nathalie Bélisle

Appuyé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

ET IL EST RÉSOLU QUE la séance extraordinaire du conseil municipal du 16 décembre 2024 soit et est levée à 19 h 52.

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
David Gomes  
Maire

\_\_\_\_\_  
M. Stéphane Parent  
Directeur général et greffier-trésorier

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat le 16 décembre 2024

Signature : \_\_\_\_\_